Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature n°9 Février 2004

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois,
Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Raymond Faure, Roger Mathieu, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon

actionnature@tiscali.fr
http://actionnature.chez.tiscali.fr/

EDITORIAL

« Aujourd'hui, tous les constats sont convergents et sans appel **: l'appauvrissement de la diversité biologique** au niveau planétaire, dans la foulée du changement climatique notamment, est devenue une **menace** très importante […]
Or cette érosion du Vivant n'est ni inéluctable, ni totalement irréversible. **Elle résulte de choix politiques, économiques et sociaux.** En la matière, la méconnaissance, l'absence de précaution ou l'inaction ne sont plus acceptables […]
L'importance des enjeux nécessite **une ambition et une mobilisation politiques** sans précédent. Il s'agit de reconnaître et de faire reconnaître par les politiques publiques, les acteurs et les citoyens la **valeur du vivant**, qu'il s'agisse d'un « vivant d'exception » ou du vivant ordinaire qui nous est, en France, si familier.
Au nom des générations futures, je souhaite que cette stratégie permette un cap et constitue le début d'une mobilisation sans précédent pour les innombrables formes de vie sur Terre ».

D'après vous, de qui sont ces paroles ? D'un pique prune chassé de la forêt de Bercé ? D'un des tout derniers ours des Pyrénées à l'avenir particulièrement sombre ? D'une grive mauvis échappée d'une volée de plombs lors de sa migration pré-nuptiale? Ou d'un vison d'Europe empoisonné à la bromadiolone ? Rien de tout ça. Mais de la ministre de l'écologie et du développement durable en personne, et cela dans l'avant propos de sa «Stratégie nationale pour la biodiversité ». Pas moins.
Qui l'eut cru ? Personne ? Ah bon… Et pour cause : toutes ces belles paroles, ces grandes déclarations et les énormes banalités de ce document sont l'inverse de la politique menée depuis que M Raffarin a choisi Mme Bachelot pour s'occuper de cette priorité du chef de l'Etat, si bien déclamée lors du sommet de Johannesburg. Ce n'est donc que du vent. Rien que du vent. En tout cas, personne n'est mieux placé que la ministre elle même pour nous prouver que nous avons tort de penser que ce n'est que du vent. Chiche ! ■

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO :

Si vous désirez recevoir Action Nature directement chez vous par voie de mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante :
actionnature@tiscali.fr
Vous trouverez également de nombreuses informations sur :
http://actionnature.chez.tiscali.fr/

Rencontres écopastorales de Die. Loin des clichés et des idées reçues, ces rencontres sont l'occasion pour naturalistes et éleveurs d'échanger connaissances et expériences afin de trouver des solutions à la cohabitation des troupeaux et des grand prédateurs. Retour sur ces journées particulièrement constructives. – Pourtant dans le même temps, certains hommes politiques persistent à vouloir minimiser la situation de l'ours dans les pyrennées. Nouvelles déclarations.

Des hommes, des troupeaux et des grands prédateurs

France Nature Environnement et l'*Association pour une Cohabitation Pastorale* (association pyrénéenne de bergers et d'éleveurs) organisaient les 17 et 18 janvier à Die (Drôme) les secondes rencontres écopastorales.

Ces rencontres ont été l'occasion pour plus d'une quarantaine de bergers et d'éleveurs des Alpes, des Pyrénées et du Jura, et une dizaine de naturalistes de faire le point sur la cohabitation des troupeaux avec les grands prédateurs dans nos montagnes.

Du statut du berger, homme clef de la cohabitation, au délicat problème de la protection des troupeaux en zone intermédiaire, chacun a pu faire part de ses expériences, craintes ou espoirs.

Loin des clichés d'un pastoralisme figé et refusant par principe la présence de l'ours, du loup ou du lynx, les participants ont, au contraire, donné l'image d'un renouveau et d'un véritable dynamisme pour ce secteur agricole qui connaît de graves difficultés, et qu'ils veulent en phase avec le reste de la société.

Bien sûr tout n'est pas parfait, il reste de nombreux problèmes à résoudre. Trop souvent les bergers et les éleveurs qui acceptent la présence de grands prédateurs sont marginalisés par le reste de la profession. Nombre d'expérimentations et d'ajustements seront nécessaires pour une prévention valide en zone intermédiaire. Les échanges ont également mis à jour de grandes disparités de traitement par l'administration d'un massif à l'autre ou d'un prédateur à l'autre. Des délais trop longs entre le constat de dégâts au troupeau et l'indemnisation sont aussi, trop souvent, à l'origine de l'exaspération des éleveurs.

Tous les naturalistes présents ont pu constater le volontarisme de ces bergers et éleveurs qui se disent prêts à miser sur cette cohabitation – qu'ils n'ont certes pas désirée – pour re-dynamiser et moderniser le pastoralisme français.

Si le chien de protection, le célèbre Patou, est devenu le symbole de cette cohabitation, il n'est pas le seul moyen de protéger les troupeaux. Les diverses aides au berger : écovolontaires bénévoles mis à la disposition des éleveurs volontaires par l'association Ferus (regroupement du Groupe Loup France et d'Artus), ou les équipes de bergers itinérants comme ceux de l'équipe technique Ours dans les Pyrénées, ont largement été débattues. L'utilisation des enclos nocturnes, fladry, ou phares, a été discutée. Un spécialiste des clôtures avait fait le voyage depuis les Pyrénées pour présenter sa démarche et son approche, mises en pratique en Espagne ou en Suisse, mais également en France dans le Béarn.

« Trop souvent les bergers et les éleveurs qui acceptent la présence de grands prédateurs sont marginalisés par le reste de la profession ».

Nous étions très loin des lieux communs, ragots éhontés et prises de position radicales qui ont été proférés à l'Assemblée nationale à l'occasion de la loi sur les affaires rurales au sujet du loup et de l'ours, et où la ministre de l'écologie (sic !) a annoncé qu'il n'y aurait pas de renforcement de population d'ours en Pyrénées et « contingentement » des loups. Après l'avoir signifié au parlementaire Bonrepaux par écrit il y a quelques semaines pour les Pyrénées centrales (voir *Action Nature* n° 8), Roselyne Bachelot l'a annoncé pour le Béarn. Si elle est maintenue, cette décision signifie très clairement la disparition de l'Ours en France.

Les participants de ces Rencontres se sont séparés en prévoyant une nouvelle édition, incluant des séances en ateliers afin de pouvoir favoriser les échanges techniques et les retours d'expérience. A suivre donc ! ■

Alerte ! Les ours vont envahir la France ! Parole d'Estrosi...

Décidément, c'est une véritable surenchère verbale chez ceux qui font commerce de déclarations contre les loups et autres grands prédateurs. Après les propos déjà bien « gratinés » du ministre de l'agriculture, qui se rêvait en « Exterminator » du loup (voir Action Nature n° 8), voici Estrosi, député UMP des Alpes Maritimes qui a présidé la commission d'enquête parlementaire sur le pastoralisme et les grands prédateurs, qui nous annonce l'apocalypse : l'invasion des Alpes françaises par les ours italiens. Rien de moins…C'est au cours d'un débat organisé à Sciences politiques le 10 février 2004 que ce spécialiste des grands prédateurs a doctement annoncé que la population d'ours en Italie augmentait considérablement, qu'elle atteindrait aujourd'hui 5000 ours (vous avez bien lu !) et que très bientôt, à l'instar de leur complice le loup, ils seraient dans nos alpages.

Aux nombreuses réactions du public surpris d'un tel aplomb pour une telle ânerie, et sans doute bien mieux informé que quiconque de l'état de la population d'ours en Italie, le fier député ne s'est pas démonté : il a affirmé tenir son information du ministre de l'environnement italien. Vous dire si l'information est sûre !

Le pire dans toute cette histoire, c'est que nos voisins transalpins continuent leur opération de renforcement de la population ursine dans le Trentin. Ne devrait-on pas y voir là une tentative d'invasion savamment orchestrée par Berlusconi en personne ?

Heureusement, nous avons des députés qui veillent…■

Tendelles : un arrêté autorise l'usage de ces pièges non sélectifs dans les Cévennes, à titre expérimental. Curieuse décision à l'heure de la présentation de la stratégie sur la biodiversité. Pourquoi une telle décision ? – Du coté de la chasse aux migrateurs, c'est la routine. Mme Bachelot a bien tenté un arrêté hors cadre de la directive oiseau. Peine perdue, le conseil d'état veille...et les associations également. L'observatoire aurait il une nouvel foi failli à sa mission ? Tout cela nous rapproche du printemps, de la migration prénuptial et...du col de l'Escrinet. Qu'en sera-t-il cette année ?

De pire en pire…

Les pouvoirs publics ne reculent vraiment devant plus rien pour complaire au lobby de l'ultra-chasse. Cette fois ce sont les tendelles qui ont été autorisées dans les Cévennes. Mais pas n'importe comment, pour qui prenez-vous nos gouvernants ? A titre expérimental.
Puisque les japonais ou les norvégiens chassent la baleine scientifiquement, pourquoi les braconniers cévenols ne pourraient-ils pas braconner scientifiquement… Et, pour encadrer cette expérimentation, à qui le ministère du braconnage durable confia-t-il la lourde tache ? A l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique (IMPC), une émanation de quelques fédérations départementales de chasse du sud de la France. C'est vous dire si en matière d'expérimentation cynégétique, comme en matière d'impartialité, la ministre avait vraiment tout prévu.

Mais au fait, c'est quoi une tendelle ?
C'est tout à la fois un piège très archaïque et très efficace pour le braconnage des grives, merles mais également pinsons, rouges gorges et autres mésanges qui ont, entre autres défauts, celui d'appartenir à la maudite liste des espèces protégées. Selon une étude réalisée par l'ONCFS, 45 % des oiseaux écrasés par ces pièges sont protégés par la loi. Ce piège est constitué d'une lourde pierre plate posée en équilibre sur de petits bâtons et sous laquelle, afin d'attirer les voraces passereaux, le braconnier consciencieux aura pris la peine de déposer délicatement quelques baies de genièvre. L'oiseau, tout aussi maladroit que glouton, aura tôt fait dans son empressement de bousculer l'un de ces bâtonnets, et trouvera ainsi une mort certes violente mais tout à fait dans la rude tradition des terres cévenoles… C'est beau comme du Chabrol !

Ainsi donc les Préfets de l'Aveyron et de la Lozère prirent des arrêtés pour autoriser à titre expérimental (on ne le dira jamais assez…) l'emploi de ces pièges.
Mais au fait, quel était le but de cette expérimentation ? J'entends d'ici les mauvaises langues se gausser en colportant qu'il ne s'agirait là que d'un simple prétexte pour satisfaire les bestiaux instincts de quelques Nemrod en mal de hachis d'oiseaux (eh oui, ça ne doit pas être très appétissant un petit passereau écrasé sous une grosse pierre…). Et bien non, tout cela n'est que commérage sans fondement. Louis Hubert, conseiller technique chargé du dossier chasse au cabinet de Mme Bachelot en a donné l'explication au président d'Action Nature le 26 janvier dernier : *« le gouvernement a choisi l'analyse objective de ce mode de capture (certains affirmant qu'il n'est pas sélectif, d'autres qu'il l'est…mais personne n'étant capable d'apporter le moindre début de preuve) :* ***la mise au point d'une tendelle sélective étant la condition première*** *– mais il y en a d'autres –* ***de sa légalisation possible ».*** Et de rajouter *« entre nous quel est l'enjeu de cette expérimentation ? Peut être quelques oiseaux protégés seront-ils capturés, mais si cela permet de trouver une vraie solution techniquement fondée, donc incontestable, n'est-ce pas préférable à tout ce qui à pu se faire dans le passé, pour régler ce type de problème par la force ».*

Non, vous ne rêvez pas ! Ce sont bien là, mot pour mot, les propos du conseiller chasse de la ministre de l'écologie. Un homme qui, contrairement au rédacteur de cet article, fait la différence entre « *capturer* » sous une énorme pierre plate et écrabouiller, ne peut que vouloir régler ce type de problème en douceur… Et une fois la tendelle déclarée sélective, très objectivement et par des personnes qui s'y connaissent en « *captures* », qu'adviendrait-il ? Je vous parie toute ma réserve de pierres plates que l'extension de « l'expérimentation » serait accordée pour tous les départements du sud de la France. Ou au moins pour ceux qui cotisent à l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique…
Mais, une fois encore, il s'est trouvé quelque trouble fête pour tout gâcher. La Convention Vie et Nature pour une Ecologie Radicale a porté cette affaire devant les tribunaux. Et le Tribunal administratif de Toulouse prononça le 16 décembre la suspension de l'arrêté du préfet de l'Aveyron.
Mais qu'à cela ne tienne, on n'arrêtera pas ainsi la science dans notre beau pays de France. Et le préfet de l'Aveyron, en fin stratège, prouva, s'il en était besoin, son attachement aux principes constitutionnels de notre république, et reprit illico presto, non pas un, mais 132 arrêtés !!! Ni plus ni moins qu'un par braconnier dûment avalisé par les instances cynégétiques et leur bureau d'étude, l'IMPC.
Recours a été déposé immédiatement par le président de la Convention Vie et Nature pour une Ecologie Radicale. La ministre de l'écologie, histoire de redorer le blason de plus en plus terne de la France à l'étranger, présentera-t-elle cette belle expérimentation au sommet de Kuala Lumpur sur la biodiversité ? ■

« Selon une étude réalisée par l'ONCFS, 45 % des oiseaux écrasés par ces pièges sont protégés par la loi.».

Le Conseil d'État demande à Roselyne Bachelot de la fermer !

Nouveau camouflet pour Roselyne Bachelot, la ministre de la chasse durable, qui malgré une obstination totale, ou plutôt à cause de sa totale obstination, aura vu une nouvelle fois ses arrêtés "date de chasse" condamnés par le Conseil d'État.

Chacun aura noté que la publication de ces arrêtés le 28 janvier pour une mise en application le 1er février, en disait long quant à la confiance de la ministre sur leur légalité. Plus personne n'est dupe, alors pourquoi ce sempiternel scénario qui tourne de plus en plus à la mauvaise série B ? Le Conseil d'État, qui a déjà **jugé plus de 200 fois des faits similaires** au cours des dernières années, condamne de plus en plus sévèrement le ministère qui devra s'acquitter de plus 4 000 €uros auprès des associations plaignantes. La ministre de l'écologie et du développement durable n'aurait-elle comme seule mission que **celle de plaire au monde de l'ultra-chasse ?**

À grand renfort d'annonces, Mme Bachelot a pourtant créé un Observatoire de la faune sauvage qui devait rendre ses arrêtés indestructibles. Force est de reconnaître que cet Observatoire, largement composé de représentants du monde de la chasse, a failli une nouvelle fois à sa mission. Une mission pourtant déjà réalisée, et réussie, en 1999 par des scientifiques indépendants réunis autour du professeur Lefeuvre. Il est maintenant grand temps que la ministre reprenne le rôle qui devrait être le sien : faire appliquer les lois et les règlements sur la protection de la nature et sur la chasse.

Action Nature s'était attendu à ce que Mme Bachelot, fidèle à Alain Juppé, son chef de file, et comme lui condamnée par la justice, annonce au 20 heures de TF1 qu'elle respecte les décisions des juges, mais qu'ayant reçu le soutien de nombreux supporters, elle restera sur sa ligne de conduite. Il n'en a rien été. Tout se perd… ■

« Il est maintenant grand temps que la ministre reprenne le rôle qui devrait être le sien : faire appliquer les lois et les règlements sur la protection de la nature et sur la chasse. »

Escrinet : arrêtez le massacre !

Le Col de l'Escrinet (Ardèche) est, de par sa situation géographique, l'un des sites majeurs pour la migration des oiseaux vers leur site de reproduction. Par le nombre d'oiseaux qui le survolent comme par le nombre d'espèces qui empruntent cette voie (Cigognes blanches et noires, Balbuzards pêcheurs, Milans noirs, Grues ou Pinsons),l'Escrinet revêt un intérêt tout particulier pour les ornithologues et les biologistes qui étudient le comportement migratoire des oiseaux, ou suivent l'évolution de leurs populations.

Mais si ce site est intéressant pour les amoureux de la Nature, il l'est aussi malheureusement pour toute une frange de l'ultra-chasse, cette chère spécialité bien de chez nous, qui n'hésite pas, depuis des années, à braver les lois pour braconner le pigeon ramier et d'autres oiseaux, parfois d'espèces protégées. Trop longtemps, les pouvoirs publics ont laissé faire. Pire, pendant dix années, le camp de comptage n'a pu se dérouler sur ce site, occupé par des individus en armes qui ne tolèrent personne d'autre sur ce lieu de massacre. Et bien que le site d'observation de la migration soit propriété des associations de protection de la nature, à aucun moment l'État n'est intervenu pour faire appliquer les lois.

L'année dernière, un nouvel épisode a redonné un nouvel élan aux braconniers : le directeur de cabinet de Mme Bachelot, Gilles Pipien, s'est rendu sur le col en pleine période de migration et de massacre, pour soutenir ces braconniers. Le résultat fut immédiat : le lendemain plus de 200 chasseurs tiraient sur tout ce qui survolait le Col de l'Escrinet, mais occupaient également une vingtaine d'autres sites sur les montagnes ardéchoises.

Cette année, les associations du ***Collectif Escrinet col libre*** (CORA, FRAPNA et LPO) soutenues par le WWF entendent une nouvelle fois faire valoir leurs droits et celui de la protection des oiseaux migrateurs, aidées par la ***Fondation Weber*** qui a récemment acquis une parcelle au centre du col.

Le camp de suivi de la migration se tiendra de la mi-février à la mi-avril. Un accueil du public sera assuré sur place afin que tous ceux qui le désirent, ornithologues confirmés ou simples amoureux de la Nature, puissent jouir de ce spectacle extraordinaire qu'est la migration des oiseaux.

Même si la ministre de l'écologie se targue de la création d'un Observatoire national de la faune sauvage, à aucun moment les associations n'ont reçu la moindre aide de l'État pour cette organisation, ni financière bien entendu, ni réglementaire... Cet Observatoire aurait-il été créé dans le seul but de contenter les chasseurs comme certaines mauvaises langues d'écologistes le laissent entendre ? Les braconniers qui ont le soutien de l'ensemble des structures cynégétiques (fédération départementale, régionale et nationale des chasseurs) risquent fort, cette année encore, de bénéficier de la passivité complice des services de l'État, ainsi que du soutien de quelques élus locaux peu regardants et en mal de voix pour les échéances électorales des prochaines semaines.

Aussi, une souscription est lancée par le *Collectif Escrinet Col Libre*, afin de pouvoir organiser au mieux cette mission de suivi de la migration et pouvoir lutter contre le braconnage organisé. ■

Vous pouvez envoyer vos dons à: *Collectif Escrinet Col Libre*. CORA. 32 Rue Ste Hélène. 69002 Lyon. Tel : 04.72.77.19.84.

Pour se rendre au Col de l'Escrinet, prendre la RN 104. Le col se trouve entre Privas et Aubenas.

Mes respects Madame la ministre

Une dépêche AFP en date du 15 Janvier nous apprenait, non sans inquiétude ni surprise, que rien n'allait changer l'an prochain du coté du ministère de l'écologie. Ainsi donc, la nature restera négligée toute une année encore. Mince alors !

« C'est vrai que tout au long de 2003, j'ai été l'objet d'attaques d'une dureté inouïe (...). Je vais vous faire part de ma bonne résolution : j'ai décidé de ne rien changer », avez-vous déclaré lors de vos vœux à la presse.

Lorsque l'on est ministre de l'écologie, il doit nous sembler logique que la gestion, sinon la protection, de la nature soient un des piliers de ce ministère. En d'autres termes, ceci signifie que le (club) MEDD se doit d'être sans cesse à l'affût des moindres dérapages allant à l'encontre des réglementations établies par ses prédécesseurs (ou par lui-même), et toujours veiller à faire appliquer au maximum le principe de précaution (un souhait clairement énoncé dans la Charte de l'environnement et par le président Chirac lors de ses diverses allocutions). Ceci signifie également que les textes édictés par ce même ministère doivent aller dans le sens de la protection de la nature.

Or manifestement, c'est le contraire qui se passe !
Depuis un an, nous allons de reculs en reculs, toute la protection de la nature acquise depuis ces dernières années est remise en question à travers des remarques curieuses, des serre pinces déplacés, des promesses décalées, et des textes ou décrets parfois effrayants.

Certes, la Charte de l'environnement est une avancée notable. Tout au moins le semble-t-elle. Car si elle exprime une volonté explicite de « mettre au plus haut niveau de notre droit, les principes de précaution, de prévention, (...) et de participation », elle est en fait un leurre en faisant croire au citoyen qu'il sera en son pouvoir de la faire respecter. Ce qui est faux (voir AN n° 7) puisque il ne pourra pas dénoncer sa non application !
Moins pernicieux (quoique...), mais plus tangible, la préservation de la biodiversité par le biais de « la stratégie nationale de préservation de la biodiversité » (*sic*). C'est une belle idée que de vouloir le respect des secrets de la nature. Mais vous est-elle chère pour autant ? Le doute est possible. En effet, pourquoi ne pas avoir profité de certains contentieux pour prendre ouvertement position en faveur de la biodiversité ? C'était le cas de Bercé, c'est encore le cas du marais Poitevin... Et ce ne sont pas des cas isolés.
Le marais poitevin n'a-t-il pas fait l'objet d'une désignation comme site NATURA 2000 suivie de la négociation d'un document d'objectifs ? Cela ne le sauve pas pour autant de la menace d'assèchement et encore moins de celle du démembrement causé par la multiplication des infrastructures routières...

Que va devenir le programme NATURA 2000 si le gouvernement n'est pas à même de le soutenir dans les faits ? « Nous n'avons rien caché », dites vous. En effet, c'est limpide : NATURA 2000 ne vous intéresse pas. Pire même, il vous embarrasse !

Non, Madame Bachelot, l'ouverture de trois nouveaux parcs nationaux ne vous autorise pas à accepter d'autant plus de destructions ailleurs et encore moins s'il s'agit de zones NATURA 2000. Le temps où l'on se contentait de réserves et autres sanctuaires est révolu. Nous en sommes au temps du développement durable (qui l'a dit ?), où chaque élément de la nature doit être pris en compte, à chaque instant. Les décisions prises en fonction de l'évaluation des impacts devraient aller dans ce sens. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait alors qu'il en allait de la cohérence de votre ministère ?
Ah le développement durable ! A peine né et déjà mort, instrumentalisé par des compagnies rusées bien avant que vos services nous fassent croire que cela allait permettre une amélioration de la situation. Ecologie et politique seraient-ils incompatibles ?

« La préservation de la biodiversité (...) c'est la protection de la faune, de la flore, mais c'est également la protection des hommes », avez-vous rappelé. Oui, c'est vrai, mais de préférence ceux qui pourraient éventuellement être en meilleure adéquation avec le bord politique auquel vous appartenez. Ainsi la chasse a-t-elle droit à tous les égards. Curieux revirement politique quand on sait que ces dernières années, il semblait convenu que la protection des animaux sauvages, et tout particulièrement les oiseaux ainsi que certains mammifères aux mœurs peu « catholiques » soit une priorité, dusse-t-elle contrarier une minorité.
Concernant les oiseaux migrateurs, la directive Oiseaux ne semble pas vous convenir. Malheureusement on ne déroge pas à la règle ! Concernant les mammifères nauséabonds, vous avez excellé ! Sincères félicitations. Un ministère de l'écologie (*sic*) osant reclasser trois mammifères en « potentiellement » nuisibles, c'est un cadeau de plus à un monde rural envahi par des croyances obscures et refusant obstinément de reconnaître un quelconque intérêt à cohabiter avec le monde sauvage, tel qu'il est. C'est pourtant cela la biodiversité. C'est aussi cela le développement durable. Cette décision fut pour nous un désaveu et la preuve manifeste que vous n'avez aucun goût particulier pour la nature.

« C'est sûr, si les choses continuent comme ça, en 2100, l'été 2003 apparaîtra comme froid dans nos mémoires »

Mais ceci n'est qu'un aperçu de l'étendue des dégâts.

Faut-il aborder le sujet de l'agriculture ? Et le changement climatique ? En marche vers l'avenir, allons-y mes braves ! Vous en voulez encore ? Le plan véhicule propre, le plan bruit, le plan déchets... Le plan truc, le plan machin, tout cela n'a pas de sens et n'en aura pas tant qu'il n'y aura pas de volonté derrière ces programmes et autres plans d'actions. Nous ne sommes pas dupes, M[me] BACHELOT, nous avons déjà eu à défendre des bilans. Nous savons combien il est difficile de vendre un bilan négatif, surtout lorsqu'il l'est pour des raisons évidentes de manque de volonté et de soutien de la part de ceux-là mêmes qui vous font travailler.
C'est la démocratie qui le veut, c'est notre devoir de réagir. Si le système ne fonctionne plus, notre société nous autorise à vous le faire savoir. C'est ce que nous nous évertuons à faire depuis un an. Peine perdue, la nature ne vous intéresse pas. Pas plus que ceux qui la défendent. Voilà pourquoi depuis un an le ministère de l'écologie, Madame Bachelot en tête, est l'objet de toutes les critiques.
Quant à la canicule et au réchauffement climatique, rassurez vous, on avait compris. C'est sûr, si les choses continuent comme ça, en 2100, l'été 2003 apparaîtra comme froid dans nos mémoires liquéfiées par les radiations.

Alors ne changez rien, continuez comme ça, et rendez-vous en 2100. Pour sûr qu'avec une telle politique nous constaterons que vous aviez pour une fois raison ! Pour l'heure nous persistons !
Alors bonne année Mme Bachelot ! ■

LEGISLATION

L'IFEN serait-il devenu gênant pour la politique environnementale du gouvernement Raffarin ?

Communiqué de presse de l'association 4D.

Suppression par le Gouvernement Raffarin d'un établissement public garant d'une information indépendante pour le développement durable : l'Institut Français de l'Environnement (IFEN)

L'institut Français de l'Environnement, un établissement public localisé à Orléans qui avait été créé par le gouvernement Rocard (le décret de création a été signé le 18 novembre 1991 par Edith Cresson) est en passe d'être rayé d'un trait de plume par le gouvernement Raffarin.

À la veille du Sommet de la Terre de Rio, en application du Plan National pour l'Environnement (PNE) présenté au Parlement en juin 1990, l'IFEN avait été créé sous la forme d'un établissement public. En cohérence avec le concept et le mode de mise en œuvre des politiques publiques de développement durable émergentes à cette époque, les diverses parties prenantes (scientifiques, associations, élus, administrations…) étaient largement représentées dans les trois instances gouvernant l'IFEN : conseil d'administration, conseil scientifique et comité des usagers.

L'IFEN a fait la preuve, depuis sa création, de sa capacité à produire en toute indépendance et avec les garanties scientifiques nécessaires, une information utile à tous les publics sur l'état de l'environnement de la France, les pressions qu'il subit, ainsi que les réponses mises en œuvre par les divers acteurs, notamment l'État et les collectivités publiques. Une contribution essentielle pour l'élaboration des indicateurs de développement durable, comme le soulignait encore récemment les travaux de la Commission nationale du développement durable…

Point focal (?) national de l'Agence Européenne de l'Environnement localisée à Copenhague, il participait activement à un réseau national et européen d'établissements spécialisés, indépendants des administrations régaliennes, mobilisant divers acteurs dont les autres établissements publics, ses homologues européens et les établissements nationaux plus anciens en charge de tel ou tel domaine de l'environnement.

Un projet de décret en préparation au cabinet de Mme Bachelot, défait cet établissement public et le transforme en service de l'administration centrale. La comparaison des deux décrets montre, de manière très significative, la disparition de plusieurs mots clés caractérisant jusqu'ici les missions de l'IFEN : *pollutions*, *dissémination des substances chimiques dangereuses*, *protection* de espaces et des espèces, *occupation des territoires*, *utilisation des sols et des ressources naturelles*, *gestion* des déchets, *environnement urbain*…Aurait-il trop bien montré les évolutions en cours dans ces domaines ? De même l'IFEN perd toute prérogative concernant l'acquisition des connaissances : disparaît du nouveau décret tout ce qui se réfère à la fonction d'*observatoire* ou de *mesure*, ou à la participation à des initiatives conjointes avec d'autres établissements pour combler les lacunes de connaissances.

Dans cette logique qui retire à l'IFEN toute capacité propre d'observation de l'environnement, l'Institut perd aussi la faculté de développer des partenariats avec d'autres établissements publics pour construire des projets contractuels d'observation des milieux naturels ou des pollutions.

Le retour à l'administration centrale signe aussi l'arrêt des politiques contractuelles de l'IFEN. Il ne pourra plus, comme par le passé, engager des projets pour le compte de l'Union Européenne ou de l'Agence Européenne de l'Environnement, comme ce fut le cas pour le programme de cartographie de l'occupation des terres « Corine land Cover ». Il n'aura plus vocation et ne sera plus à même de développer des relations contractuelles paritaires avec les autres établissements, entreprises ou collectivités intéressés à son appui, et perdra de ce fait la possibilité de poursuivre avec eux des projets communs au service des politiques de développement durable.

C'est sans doute cette indépendance reconnue au niveau national, européen et international, tant sur le fond que sur la forme, comme cette lisibilité acquise auprès du public, des médias et des usagers, dont l'IFEN a fait la preuve au cours de ses 12 années d'existence, que ne peuvent plus tolérer le gouvernement Raffarin et sa ministre de « l'écologie et du développement durable ».

A l'eau... A l'eau ?

Nous nous réjouissons de la volonté du MEDD de vouloir relancer le principe de pollueur payeur. Mais cela ne pouvait être sans cacher quelque chose... Qu'à cela ne tienne, peu de temps après, le ministère annonce une modification de la nomenclature des installations agricoles classées. Sinistre revirement.

Le mardi 16 décembre, la ministre de l'écologie annonçait, dans le cadre de la refonte des agences de l'eau, un retour au système pollueur-payeur que voulait instaurer Dominique Voynet. Cette déclaration étonnait car à son arrivée au MEDD, Roselyne Bachelot avait non seulement mis à la poubelle le projet de loi Voynet, qui n'était passé à l'Assemblée nationale qu'en première lecture, mais avait également vivement critiqué la mise en œuvre du principe pollueur-payeur. De fait, il y a une véritable disparité entre les redevances payées par les agriculteurs et celles reversées par les industriels et plus encore par les ménages. Les agriculteurs paient 1,2 % des redevances, alors que les industriels en paient 14.6 % et les ménages 84.2 % ! Pour corriger cette disparité scandaleuse, Mme Bachelot proposait de taxer les engrais azotés.

On ne pouvait donc que se féliciter de ce revirement de la ministre, qui devrait présenter son projet loi sur l'eau au conseil des ministres en juin prochain, pour une adoption par les assemblées fin 2004 ou début 2005.

Il faut dire qu'il y a urgence. La Commission européenne a émis le 2 avril 2003 un avis motivé pour non-respect de la directive 75/440/CE (directive eau) et a décidé le 20 janvier dernier de poursuivre la France devant la Cour de justice européenne.

Mais, après ces bonnes résolutions, le naturel revint au galop, puisque le ministère de l'éco…(de l'éco quoi déjà ?) et du développement à tout va, a préparé depuis cette annonce un projet de modification de la nomenclature des installations classées. Un projet qui va complètement à l'opposé des déclarations précédentes, et à l'encontre également du simple bon sens ! En effet, le seuil des installations classées pour les élevages bovins et avicoles (volailles et gibiers à plume) devrait être très fortement relevé, exonérant ainsi bon nombre d'exploitations jusqu'alors soumises à autorisation administrative préalable, de l'obligation d'étude d'impact et de la procédure d'enquête publique.

D'où vient cette idée funeste ? D'une commission tout à fait *ad hoc* (une méthode qui ne vous rappelle rien ?) ; un groupe de travail composé uniquement de membres des organisations professionnelles agricoles et de représentants de l'administration, évitant ainsi tous les troublions du genre représentants des consommateurs ou protecteurs de la Nature. De la quoi ? Que viendrait faire la nature dans un sujet d'une telle importance ? Pour les choses sérieuses, on ne s'encombre pas de superflu…Pourquoi pas la qualité des rivières, des eaux de baignade ou de l'eau potable pendant que vous y êtes ? Tant qu'il reste de l'eau pour donner à boire aux poulets et pour arroser le maïs, les consommateurs n'ont qu'à acheter de l'eau en bouteille, et les poissons et autres végétations aquatiques vivre dans des aquariums. On en fait de très beaux… Et les marées vertes, c'est tout de même plus joli que les marées noires. Ils ne savent pas ce qu'ils veulent ces « escrologistes ».

Les seuils d'autorisation risquent donc bien de passer de 200 bovins de boucherie actuellement à 400, de 80 à 100 vaches laitières et de 20 000 à 30 000 volailles. Voilà ce qui s'appelle de l'agriculture irraisonnée. À quand le nouveau label ?

Et pour enfoncer le clou dans cette sordide histoire, à l'initiative du député Le Fur (député UMP des Côtes d'Armor… un département à l'eau pure car sans aucun élevage), un amendement à la loi sur les affaires rurales a été adopté en première lecture qui vise à modifier la composition des conseils départementaux d'hygiène (CDH) afin d'y faire rentrer en masse des représentants de la profession agricole. Ces conseils risquent (après adoption par le Sénat) d'être composés d'un tiers d'agriculteurs, d'un tiers de représentants de l'administration et d'un tiers de représentants de la société civile. Et comme ces conseils donnent leur avis sur les installations classées et sur les celles soumises à autorisation, il convient d'y faire siéger les personnes compétentes : celles qui y ont des intérêts. Ce doit être cela la démocratie participative. Même les élus locaux, si chers à la politique de M. Raffarin n'y auront plus leurs sièges. De la vrai politique de proximité que voilà ! Du genre corporatisme professionnel façon Vichy.

Action Nature vous invite à faire part de votre consternation en écrivant à la Ministre de l'écologie, 20 avenue de Ségur, 75302 Paris 07SP et à celui de l'Agriculture 78 rue Varenne 75007 Paris. Et bien sur contactez votre député, c'est lui qui est chargé de voter les lois. Et les amendements…

Guyane, d'or et de mercure

Maripasoula. Les eaux claires du Tampok sont empanachées d'une bouillasse en provenance directe de la crique Waki, touillée à chaque clapot par les pirogues qui se croisent en provenance ou à destination des placers situés en amont. Du bras on nous en indique la direction, avec au visage l'expression « N'y allez pas », traduisez « faites attention, on n'aime pas les curieux, dans la profession, ni les métro (les métropolitains) ». La quête de l'or, en tout cas dans cette partie de la Guyane dite Française, relève de l'arrangement, certes au vu et au su de tout le monde, mais de l'arrangement, disons, ostensiblement discret.

Nous n'irons donc pas sur la Waki. D'abord parce que c'est en territoire réservé, cette grande partie de la Guyane accessible à la condition d'avoir une autorisation préfectorale, deuxièmement parce que l'autre manière d'y accéder, avec l'accord des autorités coutumières amérindiennes en l'occurrence, est subordonnée à la présence effectivement des représentants amérindiens, lesquels sont invisibles depuis le début des événements de la Waki. Enfin, puisqu'on n'aime pas les curieux, personne ne se présentera spontanément pour nous guider, ni pour éviter d'éventuels ennuis dont on pourrait dire qu'ils sont proportionnels à la densité des armes à feux. Pendu en bandoulière à chaque épaule, couché en travers des pirogues, le fusil constitue objectivement un élément du paysage au même titre que les palmiers-bâches du bord des criques, des canettes de bières qui flottent au fur et à mesure que l'on se rapproche de la « civilisation », et des prostituées brésiliennes dont l'éclat des pupilles en dit long sur la consommation locale de crack, que voulez-vous, faut bien survivre…

Piste de Belizon. Le principal intérêt des quatre-quatre japonais est de pouvoir se tirer d'affaire dans pratiquement tous les cas. Même lorsqu'une grosse souche soulève le sabot-moteur tandis que les roues patinent dans la latérite. Des milliards de moustiques, à tel point que les libellules viennent les chasser directement sur nous, une ronde de toucans et d'amazones qui, à l'instar de nos paridés métropolitains, mutualisent leurs efforts dans un vacarme tropical : entre deux averses, la première qui descend du ciel et la seconde qui tombe lorsque les arbres s'ébrouent, la forêt amazonienne, ici dans l'est de la Guyane, bruisse et grouille que s'en est un plaisir. C'est dans ces parages qu'en août dernier, un ami photographe n'a eu la vie sauve que de posséder d'excellents réflexes, qui lui ont permis en plein guet-apens de bondir hors du haillon du Toyota qui le transportait, de courir se réfugier dans les bois et se planquer, une nuit durant, blessé, dans un tronc évidé, tandis que le conducteur gisait en travers de son volant, le dos broyé par une décharge de chevrotines.

« Les bandits attaquent à ce moment-là », m'avait dit A., orpailleur réglo rencontré à Cayenne, dont l'étendue de la culture francophile n'a d'égale que l'ignorance-crasse dans laquelle nous tenons celle de son immense pays, le Brésil. Ce « moment-là », c'est lorsqu'à l'issue d'une journée de labeur, lance-monitor en action et pataugeant jusqu'à la mi-cuisses, l'on s'installe devant la cornue, chalumeau déployé, pour séparer l'or du mercure qui l'a amalgamé. C'est à ce moment, généralement, que les salopards qui vous guettaient en lisière fondent sur le campement, culasse relevée, « et là, mon vieux, vaut mieux pas rigoler. Tu leur files tout, et après, dès qu'ils sont partis, tu lâches les chiens ». Les chiens, ce sont tes propres ouvriers, qui voient le produit de leur fatigue glisser dans les poches des malfrats. Sans un mot, deux ou trois d'entre eux enfilent une veste, une grosse poignée de cartouches dans chaque poche, et la traque peut commencer : « si vous les attrapez, l'or est pour vous, les gars ! ».

Les anecdotes relatives à l'or, en Guyane, relèvent souvent du tragique, parfois du burlesque, presque toujours de l'invraisemblable. Ainsi aux dernières nouvelles, en plein centre du département-région, à Saint-Elie, au bord du lac de barrage Edf de Petit-Saut, la piste d'aviation, qui entre autre sert à l'évacuation sanitaire, était impraticable, pour une bonne raison : ses talus étant orpaillés en toute illégalité, mais en connaissance de cause des autorités, la piste d'envol était effondrée par endroit… A Saint-Elie toujours, le Muséum National d'Histoire Naturelle maintient un camp de base pour l'étude et le suivi des populations animales déplacées lors de la mise en eau du barrage. En novembre 2000, impossible d'y accéder : la station Saint-Eugène était investie par… 200 orpailleurs illégaux ! Les scientifiques en appelèrent donc au préfet, lequel répondit que face à ces gens-là, mieux valait éviter la confrontation.

Dans la série des dérives guyanaises abracadabrantesques, on se souvient également qu'un an plus tard, fut découvert au beau milieu de la réserve naturelle des Nouragues un magnifique layon de reconnaissance, tracé au bull. Il faut dire qu'il est de notoriété publique que cet espace, en principe dédié à la préservation de l'environnement, abrite régulièrement des chantiers clandestins.

Environ 200 exploitations aurifères légales se partagent le marché aurifère, en Guyane Française. Des structures très disparates, qui s'égrainent du chantier artisanal et ses deux employés payés au lance-pierre jusqu'à la société internationale implantée sur des concessions de plusieurs dizaines de kilomètres carrés. De cet ensemble émerge une centaine de sites exploités légalement, la plupart sur des gisements secondaires, alluvionnaires lorsqu'ils explorent le bas-fond des vallées, éluvionnaires quand ils creusent à flanc de colline, dans la couche d'altérite issue du processus de dégradation de la roche-mère. Quelques rares sociétés, aux moyens plus puissants, s'attaquent directement à cette dernière, la broyant avant de séparer l'or dans des bains de cyanure, dont l'actualité se charge de loin en loin de nous

rappeler la nocivité potentielle : un barrage cède en contaminant un affluent du Danube en Roumanie, des milliers de tonnes de rebuts de flats s'écroulent dans tel autre fleuve en Bolivie, grillant pour des années le peu de vie qui subsistait…

A proprement parler, l'exploitation en roche massive ne relève pas de l'orpaillage. Les gros équipements nécessaires au processus d'extraction puis de broyage font intervenir une activité industrielle dont le contrôle est plus aisé, même si elle n'est pas sans poser de problème, en Guyane comme ailleurs : ces grosses sociétés, cotées en bourse, sont les premières partisanes de gros programmes d'investissement routier jusqu'au cœur de la forêt, à l'instar du projet mégalomane de création ex nihilo d'une route reliant Maripasoula (sur le Maroni, fleuve frontalier du Surinam) à Saül (à peu près au centre de la Guyane) et à Cayenne (au nord sur la côte), visant un unique objectif : permettre l'exploitation de gisements potentiellement riches, dans les monts actuellement vierges du centre-ouest.

L'orpaillage, quant à lui, est plutôt dévolu aux artisans et PME-PMI lorsqu'il est légal, et à un bordel sans nom quand il ne l'est pas.

L'aspect légal tout d'abord. Pas difficile de devenir orpailleur, en Guyane. Il suffit de retirer une demande d'autorisation d'exploiter, visée par la DRIRE et l'ONF (90 % de la superficie de la Guyane relève du domaine privé de l'Etat, on n'en n'est pas à une aberration près…), qui exigent des gages de solvabilité financière. Cela tombe bien : les concessionnaires locaux de matériel de Travaux Publics mettent à disposition tout ce que vous voulez, autorisation d'exploiter ou pas, du moment que vous achetez ou louez le matériel chez eux, avec un crédit total s'il le faut. Si vous êtes vraiment légaliste, au bout d'un petit moment l'administration française vous signifie que vous êtes en droit d'aller tenter votre chance, en creusant des trous au fond d'une ravine, ou le long des flats exploités par personne. Si vous êtes enclins à prendre quelque liberté avec la loi, le parcours est plus simple : vous allez chez X (pas de nom, de toute manière, c'est facile à trouver et tout le monde connaît), vous dressez la liste du matériel indispensable, dont une pelle hydraulique, un chargeur, un cribleur, de la tuyauterie, une lance haute-pression, et vous allez directement sur le site que vous convoitez, en espérant que personne ne s'y trouve. C'est là que tout ce complique. La plupart des gisements assez facilement exploitables (pas trop loin d'un cours d'eau à peu près navigable, pas trop loin d'une piste à peu près tracée) ont déjà été orpaillés depuis la découverte de l'or en Guyane, en 1854. Les teneurs en minerai extractible des placers sont fréquemment de l'ordre d'un à deux grammes d'or par tonne de matériaux lavé. Au vu du cours sur le marché international, inutile de dire que la rentabilité de l'or en Guyane est plutôt aléatoire pour qui chercherait à travailler dans les règles de l'art et qui aurait à rembourser le coût du matériel emprunté chez X, (au grand rond point, juste à côté de la gendarmerie, véridique !). L'orpaillage dans ces conditions confère au pillage, le plus rapidement possible, d'un site dont on se contrefout, et qu'on laissera dans un état déplorable, la forêt silencieuse pour longtemps.

Car l'extraction de l'or commence invariablement par une vigoureuse partie de tronçonneuse, histoire d'ouvrir une clairière au sein de laquelle est établi le camp. Quelques « carbets » de branchages recouverts de tôle ou, c'est moins poétique, d'une bâche en nylon tissé bleue, celle qui ne se déchire pas, un moteur diesel pour la lance-monitor, avec laquelle on liquéfie le matériaux, un second moteur pour la pompe de relevage qui évacue la boue sur une rampe tapissée de moquette, un canal de restitution qui expulse l'eau où elle veut bien aller, souillée de boue et de gazole. Au fur et à mesure de l'exploitation, les arbres périphériques, sapés par l'érosion, s'effondrent un à un, agrandissant la trouée forestière, tandis que les fines déposées en contre-bas asphyxient à leur tour de nouveaux arpents de végétation, de nouvelles portions de cours d'eau.

Comme il faut bien se nourrir, fréquemment un homme est dédié à l'approvisionnement en « viande de bois », tapirs, singes, agoutis, cochons-bois (pécaris), caïmans, cervidés : « tout ce qui court, au four; tout ce qui vole, à la casserole ! ». Et ainsi l'auréole de déforestation s'accroît, laissant des plaies béantes qui mettront, peut-être, des dizaines d'années à se refermer. Quant à la dynamique animale, on n'en parle même pas : en Guyane, ne se rencontrent plus dans la bande côtière que les petites espèces de primates, par exemple (saïmiris, tamarins). Les grandes (attèles, hurleurs…) ont pratiquement disparu.

Ce décor sommairement planté, le reste est à l'avenant : bidons d'huile et de gazole crevés, flaques de vidange, ordures gisant en tas, piles et accus corrodés, effondrement de berges, colmatage des zones de frayères des criques (les cours d'eau), fossés d'eau stagnante à partir desquelles s'étend le paludisme, layons de reconnaissance, ornières creusées par le passage des engins, et, pour finir, plastiques pourrissant aux quatre vents quand, le camp déserté, la nature tente péniblement de reprendre ses droits.

En découle une exploitation humaine qui tourne fréquemment au sordide. Pour que les choses soient bien claires, il faudrait vraiment être stupide pour payer charges et impôts avec le produit de l'orpaillage d'un chantier illégal ! Peut-être avez-vous la naïveté de croire que la douane ou l'inspecteur du travail vont se radiner pour contrôler vos papiers ? Sur un placer non-déclaré, on emploie du personnel non-déclaré, un point c'est tout, même lorsque le vrai patron du chantier est par ailleurs fonctionnaire à Cayenne. On a du reste l'embarras du choix, car il suffit de déployer une mappemonde pour se rendre compte que la Guyane, française et Européenne, est un îlot de richesse au beau milieu d'un océan de pauvreté, cerclé de frontières théoriques en prise directe avec le Surinam et le Brésil, et un peu plus loin le Guyana. Sur un chantier illégal employant du personnel non-déclaré, le portugais s'y fait entendre au moins autant que le taki-taki (la langue des Noirs-Marons établis le long du… Maroni), dans des conditions dignes de Germinal, mais un Germinal des

tropiques, où triment des garimpeiros dans le bruit permanent des diesels, «protégés » par les hommes de confiance du patron, flingue à la ceinture, une brésilienne s'occupant parfois des tâches ménagères (!…), et tous les consommables (carburant, nourriture et boissons, autres approvisionnements) provenant du Surinam ou du Brésil (c'est quand même moins cher qu'en France…). C'est d'ailleurs vers ces pays que s'écoule l'or illégal, non pas par crainte du gendarme (12 gendarmes pour 300 km de frontières, à Maripasoula) mais parce que c'est plus simple que d'aller à Cayenne vendre sa camelote. Que voulez-vous, l'orpaillage est pratiquement la seule activité économique de ce grand secteur, la seule à générer une valeur monétaire dont le taux de change est universel, transformable immédiatement en biens de consommation…

Et puis l'on est si tranquille, à faire des petites affaires entre amis, loin de Cayenne et de ses petits hommes blancs, encore plus loin de Paris dont la seule préoccupation pour la Guyane est que la fusée parte à l'heure.

L'orpaillage à la Guyanaise, lorsqu'il est illégal, cumule par conséquent un mépris total de l'environnement naturel, mais aussi de l'environnement humain. « L'or, il faut aller le chercher là où il est ! », avait déclaré en mars 2000 Alain Tien-Long, Vice président du Conseil régional. Et tant pis si « là où il est », c'est chez des gens qui ne veulent pas que des chercheurs d'or viennent saccager leur lieu de vie, la rivière où ils pêchent, la forêt où ils chassent.

En 1970, dans un accès de mansuétude visant au départ à éloigner les touristes des zones réputées dangereuses, puis transformé en «barrière sanitaire », les autorités françaises décidèrent de préserver des méfaits de la civilisation, les amérindiens établis le long des cours supérieurs des fleuves guyanais. Une autorisation préfectorale est donc requise pour qui veut accéder aux territoires, en l'occurrence, des Wayanas du Maroni, tout accord pour y déployer une activité quelconque (s'entourer des services d'un guide, louer une pirogue, etc) étant subordonnée à l'assentiment des autorités coutumières.

Cela faisait un petit bout de temps que Joseph Machine et son vrai patron Jean Béna, poursuivaient le vœu de « repasser » la crique Waki, déjà orpaillée naguère, pour y « lever » l'or qui subsisterait dans les sédiments. Les Wayanas refusaient. Fin 1999, sans qu'officiellement l'on cherche à lier ces deux éléments, une bourrasque de violence s'empara de Maripasoula, ciblant principalement les amérindiens. Des insultes, quelques coups, puis des tirs de carabine contre les habitations du quartier Wayanas. Pour finir, deux représentants des autorités coutumières virent débarquer chez eux une escouade de brutes, qui les séquestrèrent violemment le temps nécessaire à l'obtention d'une autorisation de pénétrer dans les territoires et de s'installer sur la Waki. « Et si vous nous empêcher de passer, vos filles-là qui sont au collège, faudra plutôt les garder chez vous ! ». Les filles (et les garçons aussi) furent illico rapatriées dans les villages en amont du fleuve, tandis que les adultes se mirent à raser les murs. A Saint-Laurent-du Maroni (la sous-préfecture) et à Cayenne, les représentants des organisations amérindiennes dénoncèrent ce nouveau coup de main, propre à allumer le conflit ethnique couvant sous les cendres, exigeant du Préfet qu'il fasse respecter la loi et l'ordre, et qu'il envoie la Légion pour déloger Machine et son chantier. Même à Paris, alertées par nos soins, la Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement signait un courrier avec la secrétaire d'Etat à la santé pour implorer du Premier ministre un strict rappel aux lois de la République. Quelques opérations de Gendarmerie eurent lieu, en effet, au cours desquelles furent capturés une poignée de Brésiliens en situation irrégulière. Le matériel fut démonté (la loi interdit une destruction pure et simple), mais le chantier de Machine fut finalement légalisé quelques mois plus tard : que voulez-vous, « avec ces gens-là, mieux vaut éviter la confrontation ».

Depuis, en Guyane, la quête de l'or poursuit son bonhomme de chemin, entre incursions de la Légion dont il se dit que les brésiliens qui se laissent arrêter sont ceux qui désirent se faire reconduire à l'œil à la frontière, et rapports officiels qui s'entassent à Paris, dans les placards ministériels.

Pendant ce temps-là, le long des fleuves de Guyane qui relèvent administrativement de la République Française et de l'Union Européenne, des bébés naissent sans oreille et des poissons sans yeux, car pour séparer l'or des impuretés qui l'entourent, on a recours au mercure. Le mercure dans l'eau, au bout d'un moment produit du méthyl-mercure, et le méthyl-mercure, c'est un poison violent. Le grand scandale du mercure en Guyane, on en parlera dans un prochain numéro d'*Action Nature*, parce qu'un tel sujet demande une grande attention, et parce qu'il n'y a pas de raison : à *Action Nature* aussi, on aime bien faire durer le suspense. ■

À vous d'agir

Le Président de la République veut inscrire la protection de l'environnement dans la Constitution. Un projet de loi constitutionnelle a été rédigé ; il est prêt depuis juin dernier. Il reste maintenant à le soumettre au Parlement. Mais son inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat tarde.

Écrivez au Président de la République (Palais de l'Élysée, 55, rue du faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris) pour lui rappeler votre attachement à cette importante révision constitutionnelle et lui demander de faire en sorte qu'elle soit adoptée le plus rapidement possible. ■

Vous trouverez un modèle de courrier sur **http://actionnature.chez.tiscali.fr/**